

CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES U23 DE MATCH-RACING 2022

LAGO DI LEDRO - ITALIE
9-12 JUIN 2022

MODALITES DE SELECTION

PREAMBULE :

Le Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing (coureurs nés en 2000 et après) aura lieu au Lago di Ledro (Italie), du 9 au 12 juin 2022.

L'épreuve se déroulera en J22, par équipages de 3 personnes (poids maximum d'équipage de 262,5 kg) et de 4 personnes pour les équipages féminins (poids maximum d'équipage de 262,5 kg) (à confirmer dans la Notice of Race à paraître)

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ce Championnat.

Une place sera attribuée par Eurosaf à la FFVoile (sous réserve de l'éligibilité décrite au point 3 de la réglementation match-racing Eurosaf).

De plus, il est possible qu'une seconde place soit attribuée à la FFVoile, si moins de 12 nations postulent pour ce Championnat.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner le(s) skipper(s) et leur(s) équipage(s).

1 – CANDIDATURES :

1.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat d'Europe Jeunes de Match-racing 2022 devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile.

1.2 Les Candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

1.3 Les skippers et leur équipage faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile).
- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat d'Europe Jeunes.

1.4 Les candidatures devront être adressées aux Pratiques Sportives - Habitable (habitable@ffvoile.fr) et à Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr) **au plus tard le 4 mai 2022.**

2 – EPREUVE DE REFERENCE :

L'épreuve de référence pour la sélection au Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing 2022 sera la « **SNO-Nantes Youth Cup** », qui se déroulera à Carquefou, du 28 avril au 1^{er} mai 2022 (épreuve internationale de niveau grade 2 réservée aux équipages U23).

3 – SELECTION DE LA DELEGATION

3.1 Désignation du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme Sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile de juin 2019.

3.2 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur validera la Délégation (skipper(s) et équipage(s)) pour le Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing 2022.

Le sélectionneur pourra s'appuyer sur l'épreuve de référence. Il pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection.

Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures ou des équipiers qui n'auraient pas été intégrés dans un dossier de candidature déposé par un skipper.

3.3 Echéances :

La composition de la Délégation pour le Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing 2022 sera annoncée au plus tard le 15 mai 2022.

3.4 Place(s) supplémentaire(s) :

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) est (sont) attribuée(s) à la France ultérieurement à la date du 15 mai, alors le sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) équipage(s) parmi ceux ayant postulé à la sélection.

3.5 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la Délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

3.6 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing 2022, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la Délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement

4- LITIGES ET INTERPRETATION :

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.